

Gland, le 13 décembre 2019

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 12 décembre 2019**

Présidence : M. Maurizio Di Felice

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. que le projet de budget de l'exercice 2020 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 3'544'755.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 1'963'955.- est accepté.

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira